

Vous avez des difficultés pour payer votre facture de gaz et d'électricité, ne laissez pas la situation perdurer.



Des solutions existent !

Vous avez des DIFFICULTÉS DE PAIEMENT



Contactez votre fournisseur d'énergie et demandez-lui de vous proposer un **plan de paiement adapté**.



Vérifiez si vous pouvez bénéficier du **tarif social***. Celui-ci vous permet d'économiser actuellement 50 % sur votre facture d'électricité et 60 à 70 % sur celle du gaz.

*** Qui peut bénéficier du tarif social :**

Les ménages avec un revenu d'intégration, une allocation pour personne handicapée, une allocation d'aide aux personnes âgées, si vous êtes locataire d'un appartement social, etc.

Vous avez reçu un RAPPEL DE PAIEMENT ou une MISE EN DEMEURE

2 possibilités s'offrent à vous :



Vous ne pouvez pas bénéficier du tarif social ? **Activez le statut de client protégé***. Celui-ci vous protégera des risques de coupure. Demandez-le auprès de BRUGEL via www.brugel.brussels/page/client-protege



CPAS

Vous ne rentrez pas dans les conditions du statut de client protégé ? **Votre CPAS** a des **budgets spécifiques pour aider TOUS les ménages** victimes de la hausse des tarifs de l'énergie. N'hésitez pas à passer leur porte!

*** Qui peut bénéficier du statut de client protégé :**

Tout ménage bruxellois qui a reçu un rappel de paiement ou une mise en demeure et qui ne dépasse pas un certain plafond de revenus (plafonds qui ont fortement été majorés).

PENSEZ ÉGALEMENT à



Adopter de **nouvelles habitudes de consommation** pour réduire vos consommations d'énergie. www.environnement.brussels/sites/default/files/user_files/35gestes_energie_final.pdf



Rénover votre logement. Des aides financières sont à disposition de tous les Bruxellois.es via les primes **RENOLUTION** et le **crédit Ecoreno**. www.renolution.brussels

Auprès de BRUGEL afin d'obtenir le statut de client protégé

www.brugel.brussels

BRUGEL octroie le statut à tous les ménages bruxellois qui ont reçu un rappel de paiement ou une mise en demeure et qui ne dépassent pas un certain plafond de revenus.

Numéro
gratuit
0800 97 198

Auprès d'Infor GazElec

www.inforgazelec.be

Ce service gratuit et indépendant, mis en place par la Région de Bruxelles-Capitale, peut vous accompagner dans la comparaison des offres disponibles mais aussi par rapport aux mesures sociales existantes ou aux droits des consommateurs.

Un service accessible pour tous les consommateurs bruxellois – particuliers et professionnels.

Auprès des services de médiation de dettes

www.mediationdedettes.be

En cas de difficultés financières ou d'endettement, les ménages bruxellois peuvent contacter un service de médiation de dettes agréé qui les accompagnera dans la recherche de solutions.

Où obtenir de l'aide ?



Dans le CPAS ou la cellule énergie de votre commune

www.ocmw-info-cpas.be

Les CPAS ont des budgets spécifiques pour aider **TOUS** les ménages victimes de la hausse des tarifs de l'énergie.

La cellule énergie est, quant à elle, accessible à tous les habitants d'une commune concernés par les factures d'énergie (gaz, électricité, eau). La cellule énergie offre des conseils, des informations et éventuellement un accompagnement si cela est nécessaire.

Auprès du dispositif « Allo? Aide Sociale » de la FdSS

Besoin d'une aide alimentaire, financière, administrative, ... ? « Allô ? Aide sociale » vous accompagne pour trouver une solution !

Écoute et orientation pour les personnes ayant besoin d'une aide sociale en Région de Bruxelles-Capitale.

Numéro
gratuit
0800 35 243

Auprès d'Homegrade

www.homegrade.brussels

Centre de conseil et d'accompagnement sur le logement en Région de Bruxelles-Capitale.

Il s'adresse à tous les ménages, locataires et propriétaires, qui désirent améliorer la qualité de leurs logements. Homegrade offre également un accompagnement pour les primes.

brugel.brussels/aides-energie